



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

Parcoursup 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

1

Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

NOVEMBRE 2024 > JANVIER 2025

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment [avenirsonisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr) et [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



18 DÉCEMBRE

Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

24 000 formations supérieures, y compris en apprentissage, sont présentes sur la plateforme pour vous permettre de réaliser vos projets.

Des informations pratiques sur l'établissement et la formation sont proposées : la formation est-elle publique ou privée, les frais de scolarité, les enseignements et options proposées, les dates des journées portes ouvertes, des contacts, le nombre de places disponibles, les modalités de candidature et les perspectives de poursuite d'études ou d'insertion dans l'emploi après la formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?
Plus de 9000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.gouv.fr)

LE BON REFLEXE : S'INFORMER



Sur [Avenirs.onisep.fr](https://www.avenirsonisep.fr)

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**

En 2025, un **nouvel environnement proposé dans tous les lycées** pour aider les professeurs dans l'accompagnement à l'orientation de leurs élèves



Sur [Parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr) :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les dates des **journées portes ouvertes**

>> vous pouvez créer votre compte sur Parcoursup dès la 2^{nde} (193 000 élèves l'ont fait en 2024)

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, vous trouverez :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation** : le **statut** de l'établissement (public/privé), la **nature de la formation** (sélective /non sélective), les **frais** de scolarité, les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

Focus sur les formations en apprentissage

Plus de 10 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en STS, IUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels...

- **Etre étudiant apprenti c'est :**
 - ✓ Être étudiant et surtout salarié
 - ✓ Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
 - ✓ Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- **Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur**

Pour chaque formation proposée :

- **Le nombre de places** disponibles en 2025
- **Le taux d'accès** en 2024, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- **Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat** en 2024
- **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix
- **La présentation de la formation**
- **Les connaissances et compétences attendues**
- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet) avec leur degré d'importance
- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation**
- **Les dates des journées portes ouvertes**
- **Les chiffres clés** : les résultats de l'admission en 2024
- **Les modalités de l'examen des vœux de la formation sélective ou non"**

Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Les modalités de l'examen des vœux sont affichées aux candidats

Dans les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

- L'admission se fait sur dossier
- Dans certains cas, s'ajoutent des épreuves écrites et/ou orales

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

- Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil**
- L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation



Poursuivre ses études et connaître les débouchés



Contacteur et échanger avec l'établissement

Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures définie par la commission d'examen des vœux de la formation

100%	Résultats scolaires	70%
	Méthodes de travail	20%
	Savoir-être	5%
	Motivation	3%
	Engagement et activités	2%

Cette grille permet d'indiquer le niveau d'importance accordé par la formation à chaque élément. Plus le pourcentage est élevé plus l'élément compte dans l'examen des candidatures.

L'examen des candidatures par les formations

Qui analyse les candidatures ?

Comment se déroule l'analyse des candidatures ?

Conseils aux candidats

Il est conseillé de venir rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées portes ouvertes ou lors des forums afin de se renseigner sur l'adéquation entre le parcours de formation et les objectifs professionnels. La lettre de motivation doit être personnalisée, argumentée et témoigner d'une bonne connaissance de la formation et de ses débouchés.

Détails de la grille d'analyse des candidatures par la commission

Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur comptent pour 70%

Résultats en Français, HG et Philosophie

Éléments évalués :

Notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat (écrit et oral), Notes de première et terminale dans les matières indiquées.

ESSENTIEL



>> une rubrique dédiée aux critères d'analyse des candidatures avec une présentation globale et détaillée

>> la rubrique **Conseils** pour faire passer des messages aux candidats

Nouveauté en 2025 :

Des rapports d'analyse des candidatures de l'année précédente plus nombreux (19 000) et plus riches en données

Nouveauté 2025 : Des données plus claires, plus riches, plus utiles

- Découvrir la formation et ses caractéristiques
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- Consulter les modalités de candidature
- Visualiser les chiffres d'accès à la formation
- Poursuivre ses études et connaître les débouchés
- Contactier et échanger avec l'établissement

>> des chiffres globaux d'accès à la formation calculés à la fin de la phase principale 2024

>> des chiffres déclinables pour chaque type de baccalauréat français : générale, technologique, professionnelle



>> une visibilité du **taux d'accès par type de baccalauréat** dans chaque formation pour voir si la formation était très demandée ou si elle a accueilli tous les candidats

>> **consultez notre vidéo** dans l'espace *Ressources* de parcoursup.gouv.fr

Une visibilité sur l'accès dans la formation pour les lycéens des 3 types de bac au cours des 3 dernières années

Sur les 3 dernières années, le constat est le suivant :

Quelles ont été les possibilités d'accès à la formation des lycéens de terminale générale ?

Quel est le profil des lycéens de terminale générale qui ont choisi d'intégrer cette formation ?

Consultez à partir des données des 3 dernières années

Je sélectionne une doublette de spécialités :

Mathématiques
SES

Je positionne un niveau de moyenne générale (*) en terminale en déplaçant le curseur

10 20 30 40 50

(*) Sans prendre en compte les options destinées en cas d'admission sur le module

Voir le résultat

LYCÉEN BAC GÉNÉRAL

EXAMENENT OCCASIONNELLEMENT REQUISITION PLUS DE 50% PLUS DE 60%

Pour une moyenne générale de 15 / 20

La formation envoie **régulièrement** des propositions d'admission aux lycéens de terminale générale avec ce profil.

Et cette doublette de spécialités : **Mathématiques SES**

Conseils

Il est important de noter que cette donnée ne garantit pas votre propre admission. N'hésitez pas à postuler, mais pensez également à ajouter d'autres vœux de sécurité.

Quelle importance est donnée aux résultats scolaires par cette formation ?

Lors de l'analyse des dossiers, cette formation accorde 40% d'importance aux résultats scolaires des candidats. Cela signifie que d'autres critères sont pris en compte par la formation dans l'examen des candidatures.

Consulter la liste complète des critères généraux d'examen des vœux

LYCÉEN BAC GÉNÉRAL

Quelles ont été les possibilités d'accès à la formation des lycéens de terminale générale ?

Quel est le profil des lycéens de terminale générale qui ont choisi d'intégrer cette formation ?

Consultez à partir des données des 3 dernières années

Moyenne générale (*)

Dans les dossiers qui ont intégré cette formation les 3 dernières années :

- 1 élève sur 10 avait entre **30 ET 35** de moyenne générale
- 8 élèves sur 10 avaient **35 ET 40** de moyenne générale
- 1 élève sur 10 avait entre **30 ET 20** de moyenne générale

(*) Sans prendre en compte les options destinées en cas d'admission sur le module

Enseignements de spécialité

Les lycéens de terminale générale qui ont intégré cette formation avaient les doublettes de spécialités suivantes :

4 Clauses de la plus récente à la moins récente

SES 1A HGGSP
Mathématiques A SES
Mathématiques A HGGSP
HGGSP A HEP

Des conseils personnalisés pour vous aider : ayez toujours les bons réflexes, consulter les critères spécifiques de la formation ; diversifier vos vœux en alternant vœux d'ambition, de raison, de précaution



Découvrir la formation et ses caractéristiques



Comprendre les critères d'analyse des candidatures



Consulter les modalités de candidature



Visualiser les chiffres d'accès à la formation



Poursuivre ses études et connaître les débouchés



Contact et échange avec l'établissement

Poursuite d'études

Licences professionnelles variées, 6ème professionnelle, Option d'un établissement touristique (certification niveau 5)

Débouchés professionnels

Objectifs du BTS Tourisme

Le BTS Tourisme forme des professionnels capables de répondre aux exigences des nombreux métiers de ce secteur d'activité, aussi bien les métiers en rapport direct avec les touristes individuels ou collectifs que les emplois en lien avec les professionnels des prestations touristiques. Les futurs diplômés du BTS Tourisme seront ainsi en mesure de :

- informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial ;
- créer et promouvoir des produits touristiques ;
- accueillir et accompagner des touristes ;
- collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

(Source : <https://www.djeppmion-bts.com/bts-tourisme/>)

La réussite des étudiants

- Taux de passage en 2ème année 📊
Taux : 86,6% tous bacc confondus
- Taux de réussite en 2 ou 3 ans 📊
76,5% tous bacc confondus

Sources des données

Insertion professionnelle des étudiants

Avant de quitter le site de sortie du BTS :
Tourisme

<p>46%</p> <p>ont un emploi</p> <p>Tout emploi* (à l'échelle confondue en emploi salarié privé et public)</p>	<p>41%</p> <p>ont signé leur formation</p> <p>En recherche d'emploi, en stage, en alternance, en apprentissage, en formation de niveau...</p>	<p>13%</p> <p>ont obtenu un autre diplôme</p> <p>En recherche d'emploi, en apprentissage, en formation de niveau...</p>
--	--	--

>> une rubrique dédiée à l'information sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants

>> l'information sur la réussite (statistiques du SIES)

>> Nouveautés 2025 : plus de 75 % des formations couvertes par les statistiques d'insertion

- Licences générales
- BTS agricoles
- Écoles d'ingénieur, de commerce et de management

A venir : des données sur le salaire indicatif net/mois observé à l'échelle nationale un an après la sortie des études



Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

2

15 janvier 2025 > 13 mars 2025 > 2 avril 2025 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 15 JANVIER AU 13 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 13 mars 2025 : **dernier jour pour formuler mes vœux.**

MERCREDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**



FÉVRIER - MARS

*2^e conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- > **Une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > **Pour les élèves qui ne souhaitent pas s'inscrire sur Parcoursup**, un document type sur Parcoursup sera à remplir et à transmettre à l'établissement.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre mel et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux

(+ 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage)

- Des vœux qui :
 - Sont connus que de vous
 - N'ont pas besoin d'être classés
 - Sont motivés sur demande de la formation

Conseil Parcoursup : *diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul*

Focus sur les vœux multiples (sous-vœux)

- 1 Vœu = Formation demandée
- 1 sous-vœu = Etablissement demandé

Maximum 20 sous-vœux au total (sans compter ceux en apprentissage)

⇒ 1 vœu peut comporter jusqu'à 10 sous-vœux maximum

Pas besoin de classer les vœux/sous-vœux.

Focus sur les vœux multiples

- Les **BTS** et les **BUT** regroupés par **spécialité** à l'échelle nationale
- Les **DN MADE** regroupés par **mention** à l'échelle nationale
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- Les **classes prépas** regroupées **par voie** à l'échelle nationale
- Les **EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat** à l'échelle nationale

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.
Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples : exemples

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Bretagne Sud propose 3 instituts. Vous demandez deux instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le regroupement d'IFSI) et 2 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> Il n'y a pas de secteur géographique.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS-LAS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS-LAS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique**
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats.

Point d'attention : pour les licences, les statistiques sur l'admission des lycéens de terminale au cours des 3 années passées (rubrique « Visualiser les chiffres d'accès à la formation ») sont celles des candidats qui étaient prioritaires pour le secteur de recrutement de la licence.

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Dernier jour pour formuler vos vœux :
Jeudi 13 mars 2025**

(23h59 heure de Paris)



Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> Compléter leur dossier :

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 2 avril 2025 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de Droit

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en Licence de Droit :

<https://avenirsonisep.fr/attestation-parcoursup/droit-questionnaire-d-auto-evaluation-2023>

Accessible (à partir du **15 janvier 2025**) à partir des fiches de formations concernées ;

- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).

○ **La rubrique Activités et centres d'intérêt**

une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements

○ **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation

○ **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives

○ **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée

○ **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

- **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre)

○ **Des informations sur votre parcours spécifique**

- parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)

- participation aux cordées de la réussite

- certification des compétences numériques (Pix)

**Dernier jour pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux :
Mercredi 2 avril 2025**

(23h59 heure de Paris)

Mars

Avril

Mai

Juin



L'examen des vœux par les formations

L'examen et l'évaluation des dossiers

- **Rappel** : ce n'est pas l'algorithme de Parcoursup qui examine les dossiers, ce n'est pas non plus Parcoursup qui choisit votre affectation
- Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux est constituée** (réfèrent pédagogique et professeurs). Elle est chargée de **définir les critères d'examen des candidatures et d'évaluer les candidatures puis de les classer**
- Certaines formations organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection

Un appui aux lycéens boursiers

- > Une **priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Des places prioritaires pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**



Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

3

2 juin 2025 > 10 juillet 2025

Je reçois les réponses des formations et je décide

LUNDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE. C'EST LE MOMENT DE FAIRE VOS CHOIX.

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 :
je classe mes vœux en attente.

VENDREDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

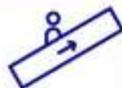


JEUDI 10 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

MERCREDI 11 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 11 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.



À PARTIR DU 1^{er} JUILLET

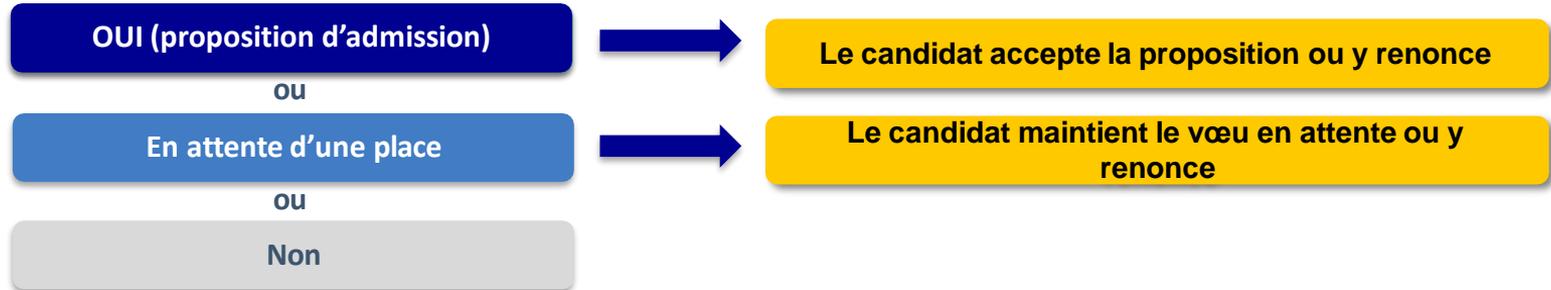
Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).



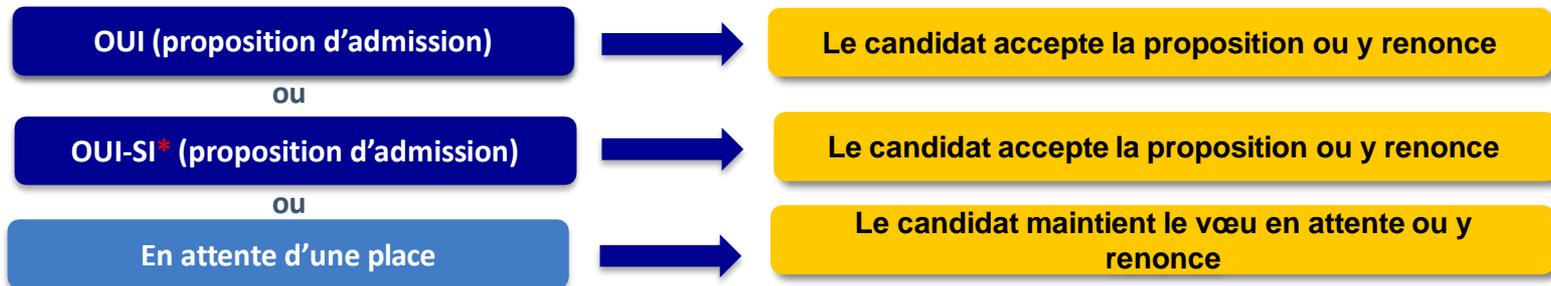
- > **Il faut se préparer à faire un choix** car les propositions arrivent dès le départ.
Il faut répondre avant la date limite et il vous est demandé de choisir de choisir ; à titre d'illustration, en 2024 :
 - > Les bacheliers 2024 ont reçu en moyenne 5,8 propositions
 - > Au 1er jour de la phase d'admission, 66,6 % des futurs bacheliers ont reçu une proposition ; en une semaine, 81,5 % des néo-bacheliers ont reçu au moins une proposition
- > **Il faut se préparer à faire un choix** car entre **le 6 et le 10 juin 2025**, il sera demandé aux lycéens de classer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver
 - > L'objectif : permettre au maximum de lycéens de recevoir des propositions avant les épreuves écrites du Bac 2025
 - > Classer ses vœux en fonction de ce que l'on préfère ; pas besoin de faire de stratégie, la bonne question à se poser c'est : si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation ?

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 2 juin 2025)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : du 13 au 20 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

du 24 au 27 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat professionnel, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves.

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.